

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

TABLES DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE.....	3161
2.	ORDRE DU JOUR.....	3161
	2025 05 077 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025	3161
3.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX	3162
	2025 05 078 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025.....	3162
4.	QUESTIONS ET SUIVI, S’IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AUX PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025.....	3162
5.	PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	3162
6.	LES RAPPORTS	3162
	6.1. RAPPORT DU MAIRE.....	3162
	6.2. RAPPORT DES COMITÉS.....	3162
	6.3. RAPPORT DE L’INSPECTEUR MUNICIPAL.....	3162
	6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....	3162
7.	ADMINISTRATION.....	3162
	2025 05 079 7.1. CLASSIQUE DE GOLF DU MAIRE DE COATICOOK 2025.....	3162
	2025 05 080 7.2. DEMANDE DE COMMANDITE – GALA MÉRITAS DE LA FRONTALIÈRE.....	3163
	2025 05 081 7.3. DEMANDE DE LA FABRIQUE À BONHEUR POUR LA TONTE DE LA PELOUSE SAISON 2025.....	3163
8.	URBANISME.....	3163
	2025 05 082 8.1 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 379-2025 RELATIF À L’ENTRETIEN ET L’OCCUPATION DE BÂTIMENT	3163
9.	VOIRIE MUNICIPALE	3164
10.	HYGIÈNE DU MILIEU	3164
	10.1. DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ D’EAU POTABLE 2024.....	3164
11.	SÉCURITÉ.....	3164
	2025 05 083 11.1. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR 2024.....	3164
12.	LOISIRS ET CULTURE.....	3164
	2025 05 084 12.1. EMBAUCHE D’UNE SAUVETEUSE POUR LA SAISON 2025.....	3164
	2025 05 085 12.2. COMPOSITION DU COMITÉ MADA 2025 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON	3165
	2025 05 086 12.3. AUTORISATION D’UN BUDGET POUR LA LIGUE DES PETITS BONSHOMMES.....	3165
13.	CORRESPONDANCE	3166
	2025 05 087 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	3166
14.	TRÉSORERIE.....	3166
	2025 05 088 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS D’AVRIL 2025.....	3166
	2025 05 089 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 MAI 2025.....	3167
15.	VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	3167
	2025 05 090 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.....	3167

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l’hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 5 mai 2025, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Nicole Isabelle
Monsieur Benjamin Cousineau
Madame Lyssa Paquette

Monsieur Yvon Desrosiers (arrivé 19h06)
Madame Line Gendron (absente)
Monsieur Éric Leclerc (arrivé 19h17)

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

2. Ordre du jour

2025 05 077 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mai 2025

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.4. Rapport de la direction générale

7. Administration

- 7.1. Classique de golf du maire de Coaticook 2025
- 7.2. Demande de commandite – Gala Méritas de la Frontalière
- 7.3. Demande de la Fabrique à bonheur pour la tonte de pelouse sur leur propriété

8. Urbanisme

- 8.1. Avis de motion : Règlement 379-2025 relatif à l'entretien et l'occupation de bâtiment

9. Voirie

- 9.1. Rien à signifier

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2024

11. Sécurité

- 11.1. Adoption du rapport annuel en sécurité incendie pour 2024

12. Loisirs et Culture

- 12.1. Embauche d'une sauveteuse – saison 2025
- 12.2. Composition du comité MADA 2025-2030
- 12.3. Autorisation d'un budget pour la Ligue des Petits bonshommes

13. Correspondance

- 13.1. Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1. Ratifier les comptes payés du mois d'avril 2025
- 14.2. Adoption des comptes à payer au 5 mai 2025

15. Varia et période de questions

16. Levée de l'assemblée ordinaire

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 5 mai 2025 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

2025 05 078 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 soit adopté que tel que rédigé.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement aux procès-verbaux de la session ordinaire du 7 avril 2025

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions

Aucune personne présente.

6. Les rapports

6.1. RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion fait rapport des rencontres ou réunions auxquelles il a participé

6.2. RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font rapports des rencontres ou réunions à auxquelles ils ont participé.

6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

7. Administration

2025 05 079 7.1. CLASSIQUE DE GOLF DU MAIRE DE COATICOOK 2025

CONSIDÉRANT que le Classique de golf du Maire de la ville Coaticook se tiendra le 11 juin 2025 au Club de golf de Coaticook ;

CONSIDÉRANT que la Classique de golf du maire de Coaticook offre un soutien financier aux sportifs de la région de Coaticook dans leurs démarches visant à atteindre les plus hauts sommets de la performance dans les disciplines qu'ils pratiquent ;

CONSIDÉRANT que le but de cette activité est de soutenir nos athlètes locaux lors de leurs participations sur les scènes sportives régionales, provinciales, canadiennes ou même à l'échelle mondiale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser monsieur le conseiller Yvon Desrosiers à participer au souper à la Classique du maire de Coaticook pour un montant total de 125 \$ par personne;

D'autoriser la direction générale à faire l'inscription et à émettre le chèque et à faire l'inscription.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2025 05 080 7.2. DEMANDE DE COMMANDITE – GALA MÉRITAS DE LA FRONTALIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'école la Frontalière pour son Gala Méritas 2025 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE remettre un montant de 125 \$ à l'école la Frontalière à titre d'aide financière pour le Gala Méritas 2025 ;

DE ne pas se prévaloir de la possibilité de présenter un prix dans une vidéo ;

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2025 05 081 7.3. DEMANDE DE LA FABRIQUE À BONHEUR POUR LA TONTE DE LA PELOUSE SAISON 2025

CONSIDÉRANT que la Fabrique à bonheur a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité demandant que celle-ci les aide financièrement pour l'entretien des pelouses de l'ancienne église ;

CONSIDÉRANT que le coût pour 2025 est de 1 050 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT que pour 2025 c'est le même entrepreneur qui s'occupe des pelouses de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les frais de 1 050 \$ plus les taxes applicables pour l'entretien des pelouses de l'ancienne église soient à la charge de la Municipalité pour l'année 2024;

QUE cette demande devra être faite annuellement par la Fabrique à bonheur pour les années futures.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

2025 05 082 8.1 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 379-2025 RELATIF À L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DE BÂTIMENT

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau à l'effet qu'à une prochaine séance, un projet de règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est l'entretien et l'occupation des bâtiments. Le projet de règlement vise à s'assurer d'empêcher le déperissement des bâtiments, de

protéger les bâtiments contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure. Le tout afin de conserver un cadre bâti en bon état, salubre et fonctionnel sur le territoire de la Municipalité, notamment en ce qui concerne les bâtiments patrimoniaux, et ainsi se conformer à l'obligation de l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

9. Voirie municipale

Rien à signifier

10. Hygiène du milieu

10.1. DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ D'EAU POTABLE 2024

La directrice générale dépose le bilan de la qualité de l'eau potable pour 2024

11. Sécurité

2025 05 083 11.1. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR 2024

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S -3.4) ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton prend en compte le rapport annuel pour l'année 2024 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie « communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements », communément appelé « DSI »;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2024, tel que présenté ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

12. Loisirs et culture

Monsieur le maire, Bernard Marion, étant visé par la résolution qui suit, se retire de ce point à l'ordre du jour, et ce en vertu du Règlement du code d'éthique et de déontologie des élus

2025 05 084 12.1. EMBAUCHE D'UNE SAUVETEUSE POUR LA SAISON 2025

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire l'embauche de madame Maély Richard pour l'été 2025 à titre de sauveteur pour la saison estivale 2025, conditionnellement à ce qu'elle réussisse toutes ses formations pour être sauveteur national;

QUE la piscine municipale soit ouverte au public du 21 juin au 17 août 2025 selon l'horaire déterminé ;

QUE madame Richard soit avisée qu'il peut y avoir une semaine excédentaire si la température est caniculaire.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Monsieur le maire Bernard Marion revient à la table du conseil.

2025 05 085

12.2. COMPOSITION DU COMITÉ MADA 2025 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON

ATTENDU que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a entrepris les démarches de renouvellement de sa politique familiale et des aînés par l'entremise de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que dans le cadre du renouvellement de sa politique familiale et des aînés, la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton doit autoriser la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage, décrire le mandat de ce dernier et y présenter les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal crée le Comité de pilotage local de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

QUE les membres du comité de pilotage soient :

Mme Katia Gagné-Dubois – citoyenne représentante famille ;

Mme Annie-Claude Desrosiers – citoyenne représentante famille ;

Mme Claudine Lapierre – citoyenne organisme fermière et aînée ;

Mme Nicole Pinsonneault – citoyenne organisme Café du village et aînée ;

Mme Louise Dubreuil – citoyenne aînée ;

Mme Nicole Isabelle - représentante élue

Mme Brigitte Desruisseaux – directrice générale et greffière-trésorière

QUE ce comité a pour mandat de voir au bon fonctionnement de la démarche, et notamment de mettre à jour la politique familiale et des aînés de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ainsi que du plan d'action qui en découle.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Coaticook, ainsi qu'aux membres citoyens.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2025 05 086

12.3. AUTORISATION D'UN BUDGET POUR LA LIGUE DES PETITS BONSHOMMES POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON

CONSIDÉRANT que la Ligue de balle donnée des Petits bonshommes a pour une autre année des jeunes qui participent à cette activité à Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

CONSIDÉRANT que cette année, la Municipalité a suffisamment de jeunes pour créer deux équipes locales dans le groupe d'âge des 10-12 ans et une autre dans le groupe d'âge des 6-9 ans;

CONSIDÉRANT que des parties seront jouées au terrain de balle de Sainte-Edwidge;

CONSIDÉRANT qu'il faut faire l'achat de balles et de chaux, ou de tout autre matériel nécessaire pour que se déroule le bon fonctionnement des parties;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver l'achat de matériel nécessaire pour un budget maximal de 500 \$;

D'autoriser la direction à payer les factures inhérentes à cette activité.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

2025 05 087 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2025 05 088 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2025

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 30 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 7 avril 2025 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

De ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de décembre du chèque/dépôt 502766 au 502786 d'un montant de 12 776.02 \$;

De ratifier le paiement des comptes payés après le 7 avril 2025 d'un montant de 101 828.58 \$;

- Payé par chèque numéro 6468 au montant de 133.00 \$
- Payé par prélèvement numéro 15034 à 15044 au montant de 3 980.95\$
- Payé par dépôt direct numéro 1648-1649 un montant de 27 004.04 \$



VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2025 05 089 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 MAI 2025

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 5 mai 2025 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 106 809.70 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 6469 à 6481 pour un montant de 11 049.57 \$
- comptes à payer par prélèvement 15045 à 15046 pour un montant de 396.53 \$
- comptes à payer par dépôts direct numéro 1650 au 1665 pour un montant de 95 363.60-\$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 106 809.70 \$ au 5 mai 2025.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

15. Varia et période de questions

2025 05 090 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;

DE procéder à la levée de la séance, il est 21h29

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.	Brigitte Desruisseaux Directrice générale et greffière-trésorière
--	---